

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2026
COMMUNE DE GRAFFIGNY-CHEMIN

La réunion a débuté le 2 juin 2026 à 20h00 sous la présidence du Maire, Monsieur COLLOMB Didier.

Membres présents :

Madame BELTZUNG Fabienne, Monsieur COLLOMB Didier, Monsieur GEUGEY Alain, Monsieur MOLARD Emeric, Madame PERRIN Estelle, Madame PETIT Clotilde - 1ère Adjointe, Monsieur THIEBAUT Claude, Monsieur THIEBAUT Denis - 2ème Adjoint, Madame THIEBAUT-LABOUREUX Aude, Madame VILLEMENOT Marie-José - 3ème Adjointe, Madame ZOUBCHENKO Lucile

Membres absents représentés :

-

Membres absents :

-

Secrétaire de séance : Madame PETIT Clotilde

Le quorum (plus de la moitié des 11 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

d_2026_05_01 - Approbation du dernier Procès-Verbal de la Séance du Conseil Municipal du 29 avril 2026

d_2026_05_02 - Organisation des festivités du 14 juillet 2026

d_2026_05_03 - Devis pour mise en conformité des ERP (Etablissement Recevant du Publics)

d_2026_05_04 - Budget Eau Assainissement (22702) – Décision Modificative n°1

- Questions diverses

d_2026_05_01 - Approbation du dernier Procès-Verbal de la Séance du Conseil Municipal du 29 avril 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,
Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 10 avril 2026, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Madame PETIT Clotilde.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide le procès-verbal du Conseil Municipal du 10 avril 2026.

d_2026_05_02 - Organisation des festivités du 14 juillet 2026
--

Monsieur le Maire présente les devis et le programme pour les festivités du 14 juillet 2026.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- de valider le devis de la SARL Leila-Tech pour la mise en œuvre du spectacle pyrotechnique pour une somme globale de 1 870,59 € HT ;

- de valider de devis du traiteur Le Maire Boucherie pour l'organisation du repas soit 13,50€/pers ;
- de valider le programme des activités de la journée.

d_2026_05_03 - Devis pour mise en conformité des ERP (Etablissement Recevant du Publics)

Monsieur le Maire rappelle la volonté municipale de mettre en conformité des ERP (Etablissement Recevant du Public) présent sur la commune.

Après avoir entendu l'exposé de Mme Aude THIEBAUT-LABOUREUX, en charge du dossier, plusieurs devis sont présentés :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte le contrat pluriannuel de contrôle des équipements sportifs et récréatifs pour un montant de 705,00 € HT pour trois ans de la société SOLEUS ;
- Accepte le devis de la société CASI pour la pose et mise en service des moyens de défense incendie dans les ERP pour un montant de 811,40 € HT ;

d_2026_05_04 - Budget Eau Assainissement (22702) – Décision Modificative n°1

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante de l'exercice 2026 :

Décision modificative n° 1 :

Budget Eau Assainissement
Section d'investissement – Dépenses
Chapitre 21 :

Article 2156 – Réseau d'eau - 50 000,00 €

Chapitre 23 :

Article 2315 – Installations, matériels et outillage technique + 50 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, autorise la décision modificative.

Questions diverses

- Point sur les dossiers en cours

Monsieur le Maire informe les membres du conseil sur la situation financière des travaux d'assainissement qui est correct, la réunion de clôture devrait avoir lieu prochainement.

Sur le réseau d'eau potable des travaux sont à prévoir dans les prochaines années, une réunion du Conseil Municipal sera organisée pour décider du programme d'action.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 22h00.

Madame PETIT Clotilde
Secrétaire de séance

Monsieur COLLOMB Didier,
Maire